

## LES DOSSIERS POURRIS

### Voici la réforme fiscale dont ne voulait pas le CDH

Le CDH ne s'en cachait plus depuis quelques semaines déjà. La réforme fiscale voulue par le PS en Wallonie se révélait imbuvable pour les humanistes. Le PS souhaitait supprimer la redevance télé. Cette suppression entraînant une perte de recettes de 100 millions d'euros, il était nécessaire de la compenser. L'idée du ministre du Budget Lacroix était de la supprimer en deux temps. La réduire de moitié en 2018 (-50 €) et la supprimer totalement en 2019, juste avant les élections régionales du mois de juin. Sur ce point, le CDH était d'accord. C'est sur les moyens de compenser la perte que les humanistes se sont montrés beaucoup plus critiques.

#### 1 La réforme des droits d'enregistrement

Le PS envisageait une réforme des droits d'enregistrement sur l'acquisition de l'habitation propre et unique. Actuellement, lors de l'achat d'une maison pour un usage personnel, un Wallon peut, si le revenu cadastral est inférieur à 745 euros, bénéficier d'un taux réduit de 6 %. Ce taux réduit aurait été supprimé pour être remplacé par l'instauration d'une quotité vénale exemptée de droits. Plus simplement, une part du prix d'achat serait exemptée de droits. Les parts suivantes se verraient touchées par des droits d'enregistrement progressifs.

#### 2 Une petite taxe sur les millionnaires

Le PS voulait réintroduire un taux d'imposition de 52,5 % sur les revenus supérieurs à 120 000 euros par an. Ce taux ne serait applicable que sur les additionnels régionaux, ce qui le ramène à 50,625 %. En Wallonie, 22 000 personnes seraient concernées. Avec la mise en place du "tax shift" fédéral, le gain obtenu par ces hauts revenus s'établirait à près de 20 millions d'euros. En introduisant ce nouveau taux aux addi-

tionnels régionaux, le PS espérait leur reprendre 5 millions d'euros.

#### 3 La taxe robots

Le PS voulait mettre en place une taxe sur les automates (la taxe robots) élargie. Actuellement, elle ne vise que les distributeurs de billets, de tabac et les pistolets automatiques des pompes à essence. L'élargissement toucherait le self scanning et le self checking des grandes surfaces (6 000 euros pour un self scanning autonome et 600 euros pour un individuel), les automates de parking (6 000 euros), les car-wash sans personnel (250 euros), les automates de billetterie de cinéma (6 000 euros) et les distributeurs de sodas et de snacks (250 euros). Pour les appareils installés dans les communes de moins de 5 000 habitants, le montant de la taxe serait divisé par deux.

#### 4 Les donations de terres agricoles

Le PS prévoyait tout un tas de mesures fiscales en n'appliquant plus de taux réduits à certaines donations mobilières. Il était aussi question de taxer des transmissions par donation de terres agricoles de plus de 50 hectares. Une mesure imbuvable pour le CDH.

#### 5 Une taxe sur les véhicules légers

Le PS proposait d'instaurer une vignette annuelle sur les véhicules légers (voitures, motos, etc.). La taxe de circulation serait réduite et rendrait partiellement neutre l'opération pour les Wallons. Par cette mesure, ce sont les automobilistes étrangers qui financeraient la taxe. Un modèle identique à celui qui est voulu par l'Allemagne.

S.Ta.

Pour le CDH, le décumul entre une fonction exécutive locale et une fonction parlementaire est un réel danger

Analyse Stéphane Tassin

Si il y a bien une idée socialiste qui ne passe pas au CDH - chez certains députés bourgmestres PS non plus, d'ailleurs - c'est le décumul intégral, qui forcerait certains à choisir entre un mandat de député et un mandat au sein d'un exécutif communal (bourgmestre, échevin et président de CPAS). Ces dernières semaines, et Di Rupo résigné et un Magnette offensif n'ont eu de cesse de marteler que cette idée était la bonne pour améliorer la gouvernance. Certes, le PS ne voulait l'imposer qu'à ses ouailles. Mais le CDH voyait déjà venir le coup. La presse, les médias et les citoyens allaient leur demander de rendre des comptes.

Au CDH, la santé préélectorale n'est pas optimale. Le patient est vieillissant et dispose de peu d'organes encore en bonne santé. Parmi ceux-ci, on ne retrouve presque uniquement que des députés-bourgmestres. Le premier d'entre eux étant le président de parti lui-même. Benoît Lutgen (Bastogne et fédéral), Maxime Prévot (Namur et Wallonie), Carlo Di Antonio (Dour et Wallonie), Dimitri Fourny (Neufchâteau et Wallonie), André Antoine (Perwez et Wallonie, mais qui, en raison du décret décumul, doit déjà choisir) ou encore Céline Fremault (Uccle et Région bruxelloise) restent des candidats porteurs en ce qui concerne le nombre de voix. Se priver de ces personnes pour l'un ou l'autre scrutin serait tragique pour un parti qui voit les intentions de vote à son égard fondre de sondage en sondage. Et puis la plupart des "vedettes" humanistes citées plus haut occupent pour la plupart des rôles ministériels au sein de différents exécutifs. Des mandats qui ne les empêchent pas de continuer à garder un œil - pour certains - voire à s'y impliquer encore à titre d'expert - pour d'autres. A ce titre, Maxime Prévot fait d'ailleurs, bien malgré lui, figure de chef de file.

## LES DOSSIERS EN RADE



Même si le gouvernement n'a pas encore démissionné, la min

istre de l'Education Marie-Martine Schyns ne peut plus avancer sur différents dossiers.

### Situation "alarmante" pour les écoles

Presque tout est à l'arrêt : le Parlement est vide, les couloirs sont silencieux, les bureaux déserts et la grande majorité des réunions et des négociations sont suspendues. A la Fédération Wallonie-Bruxelles, les dossiers liés à l'enseignement attendent des jours meilleurs pour être rouverts.

Cette situation inquiète particulièrement sur le terrain. "Nous nous attendions à une rentrée chaotique, car beaucoup de dossiers étaient encore en chantier, mais voilà que la situation actuelle complique encore plus la donne", regrette Roberto Galluccio, administrateur-délégué du réseau des communes et provinces. Patrick Dekever, président de l'Adibra, l'association des directeurs du réseau libre à Bruxelles et dans le Brabant wallon, ne dit pas autre chose. Les syndicats se montrent encore plus sévères. Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC, évoque une situation "alarmante qui engendre énormément d'incertitudes dans les écoles". Joseph Thonon, son homologue à la CGSP-Enseignement, se dit "profondément déçu", tant le travail accompli durant de longs mois risque d'être remis en cause.

Certains dossiers pourraient avancer grâce au Parlement

De nombreux dossiers, dont certains ont une incidence directe sur la rentrée de septembre, demeurent en effet en suspens suite à la décision du CDH.

En haut de la pile, on retrouve l'épineux dossier du cours de philosophie et de citoyenneté qui doit être organisé dès la rentrée dans l'enseignement secondaire officiel. Mais aucun décret n'a encore été voté et le dossier est toujours entre les mains du Conseil d'Etat qui doit rendre son avis. Il est du coup possible que sa mise

en place dans les écoles soit reportée d'un an.

A la suite du Pacte, le gouvernement avait planifié un décret qui devait apporter dès septembre des moyens supplémentaires pour les directions du primaire et pour l'encadrement dans le maternel. Ce décret devait aussi phaser le futur plan de pilotage des établissements. Ici non plus, rien de définitif n'a été voté, et les écoles font face à de l'incertitude, même si techniquement, ces dossiers, dont certains font consensus, pourraient avancer en étant votés par le Parlement.

Les moyens alloués aux écoles suite à la réforme de l'encadrement différencié sont eux aussi soumis au vote d'un décret.

Seule certitude dans le brouillard d'interrogations, le décret Titres et fonctions verra ses mesures d'assouplissement transitoires prolongées au moins jusqu'au mois de novembre.

Au-delà de ces dossiers urgents, d'autres interrogations taraudent les acteurs. Quel avenir sera donné à la très complexe réforme de la formation initiale des enseignants qui est sur la table depuis des années, qui a abouti, qui devait se concrétiser en 2019, mais qui n'a pas encore été votée ? "Et le Pacte ? Qu'en fera le MR ? Et les accords sectoriels qui venaient d'être renégociés ? Et la pension des enseignants qui opposait CDH et MR ?", ajoutent les syndicats.

Seul Etienne Michel, directeur général de l'enseignement catholique (Segec), préfère jouer la prudence. "Des dossiers sont en suspens, oui, mais j'attends de voir comment la situation va évoluer dans les prochains jours pour tirer des conclusions."

BdO

#### Enseignement supérieur

##### La réforme des bourses d'études est bloquée

**Regrets.** Dans l'enseignement supérieur, de nombreux et importants dossiers sont gelés. Et cela, à la très grande déception du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS). Il évoque avec amertume les "jeux politiques d'un CDH en déliquescence qui prennent le pas sur les vraies priorités de la Wallonie".

**Interrogations.** Au rang des dossiers urgents qui sont gelés, citons le dossier des habilitations, c'est-à-dire des nouvelles formations qui devaient se donner dès septembre, qui n'a pas été validé. Les établissements, qui ont déjà communiqué sur ces futures formations, sont donc dans l'expectative. Idem pour l'ouverture des futures passerelles entre les hautes écoles et les universités. Citons aussi, du côté des dossiers qui attendaient un accord définitif prochain, la réforme des bourses d'études et le futur certificat pour les profs de religion et de morale qui souhaitent enseigner la citoyenneté. Moins urgents, mais emblématiques et importants, les dossiers concernant la réforme de la formation initiale des enseignants (voir ci-contre) et la réforme de la formation des kinés demeurent désormais soumis à de nombreux points d'interrogation.

M. Co et S. Ta.

### Une réforme light des circonscriptions

Avec la fin de la majorité PS-CDH en Wallonie, toute une série des dossiers ne pourra pas être finalisée. Parmi ceux-ci (réforme des aides à l'emploi, réforme des outils économiques, dossiers Caterpillar et Durobor, réforme fiscale, assurance autonomie, etc.), il y en a un, auquel le CDH n'a peut-être pas pensé. A savoir, la réforme des circonscriptions électorales pour les élections régionales de 2019.

L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 26 novembre 2015 impose à la Wallonie de revoir le découpage de certaines "petites" circonscriptions (Thuin et les deux luxembourgeoises). PS, CDH et MR ayant décidé de discuter de cette réforme entre présidents, qu'advient-il de ce redécoupage ? Pour les deux circonscriptions luxembourgeoises, la solution d'une fusion était dégagée depuis longtemps. Pour Thuin, il était question d'une recombinaison complexe créant une grande circonscription du Centre.

Vers un rattachement de Thuin à Charleroi

Pour voter cette modification, il est nécessaire d'obtenir, au Parlement wallon, une majorité des deux tiers, soit 50 députés. La participation du MR se révélait indispensable (à trois, ils disposent d'une majorité confortable de 68 députés). Les seuls MR et CDH ne disposeraient que d'une majorité simple de 38 députés. On voit mal, dans l'immédiat, les trois présidents de parti se mettre autour d'une table pour continuer les discussions comme si de rien n'était. De plus, le Parlement fédéral devra voter, pour accompagner cette réforme, une modification de certains cantons électoraux. On se dirige donc vers un rattachement de la circonscription de Thuin à celle de Charleroi. On voit mal un parti d'opposition comme le PS voter contre et risquer une invalidation des élections. De plus, cette solution ne nécessite pas de vote à la Chambre tout comme celle qui vise à fusionner les deux circonscriptions de la province de Luxembourg.

S.Ta.

### Les commissions Publifin et Samusocial vont continuer

Si au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les travaux parlementaires de cette semaine ont été suspendus, on ne sait pas encore ce que décidera le Parlement wallon. Le bureau et la conférence des présidents se réuniront ce jeudi sur le coup de midi pour décider de la suite des événements - le Parlement wallon ne devant se réunir que lundi prochain. Par contre, on sait déjà que les deux dernières auditions de la commission d'enquête Publifin qui doivent avoir lieu jeudi à 8h seront maintenues. Le bureau de la commission ne se réunira, cependant, pas avant les auditions pour éviter des querelles stériles qui perturberaient la bonne tenue des travaux. Il restera encore à voir si les commissaires parviendront ensuite à rédiger le rapport définitif qui doit être normalement présenté au début du mois de juillet.

Depuis le Parlement bruxellois, Stefan Cornelis (Open VLD) a officiellement été installé à la présidence de la commission d'enquête Samusocial qui démarrera après publication d'une ordonnance au Moniteur. Son règlement a déjà été adopté. Encore quelques jours de patience avant les premières auditions.

M. Co et S. Ta.